



**SYNDICAT MIXTE
HAUTE-SAONE NUMERIQUE**

ANNEE 2020

17 Février 2020

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

SYNDICAT HAUTE SAONE NUMERIQUE

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical du 12 février 2020

CS2020-02-12-01 Approbation du PV du 16 Décembre 2019

CS2020-02-12-02 Budget Primitif 2020 - Budget Principal

CS2020-02-12-03 Budget Primitif 2020 - Budget Annexe

**CS2020-02-12-04 Convention de transmission de fichiers informatiques dans le cadre
du développement SIG**

CS2020-02-12-05 Approbation nouvelle cadence amortissement

**CS2020-02-12-06 Renouvellement ligne d'avance de trésorerie du Budget Principal vers
le Budget Annexe**

**CS2020-02-12-07 Approbation Avenant N° 2 convention de mise à disposition des
véhicules de l'UTS au Syndicat**

DELIBERATIONS
DU
COMITE SYNDICAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-12-01 du 12 février 2020 portant approbation du Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Étaient présents : 25 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGREMAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolois
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts de Saône

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu** les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 27 membres présents,

CONSIDERANT le procès-verbal de la réunion du Comité syndical de Haute-Saône Numérique, qui s'est tenue le 16 décembre 2019 concernant les points suivants :

1. Vérification du Quorum
2. Désignation d'un secrétaire
3. Approbation du Procès-verbal du 2 octobre 2019
4. Décisions prises par le Président par délégation
5. Convention SIVU réseau câblé Cubry-Menoux
6. Convention cadre et particulières tripartite FAI/AXIONE/RBFC – utilisation du réseau régional RCube THD
7. Convention CAUE – HSN
8. Débat d'Orientation Budgétaire
9. Redevance Budget annexe au Budget principal
10. Décision Modificative N° 1 – Budget annexe
11. Décision Modificative N° 2 – Budget Principal HSN
12. Subvention d'équilibre
13. Engagement des dépenses 2020 dans l'attente du vote du budget 2020
14. Avance de Trésorerie
15. Pré-raccordement
16. Modification du catalogue de service
17. Conventions Free Mobile occupations d'infrastructures passives supports d'antennes téléphonie mobile à Haut-du-Them-Château-Lambert
18. Convention Service missions temporaires CDG
19. Points divers et questions

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 23 membres titulaires + 3 suppléants en début de séance
26 membres titulaires + 4 suppléants point 7
19 membres titulaires + 4 suppléants point 8
18 membres titulaires + 4 suppléants point 17

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le... 14/02/2020.....

- affichage le... 17/02/2020.....

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
CLERC Daniel	Communauté de Communes du Pays de Villersexel Suppléant de BOYER Christian
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGREMAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
PINOT Daniel	Communauté de Communes Terres de Saône Suppléant de MADIOT Eric
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt – Départ point 18 de l'ordre du jour
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté

Pour le Collège Département :

ARNOULD Isabelle	Départ point 8 de l'ordre du jour – remplacée par RIGOLOT Christelle
BATHELOT Nadine	Arrivée point 7 de l'ordre du jour
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	Arrivée point 7 de l'ordre du jour
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	Départ point 8 de l'ordre du jour
GAY Jean-Claude	Départ point 8 de l'ordre du jour
KRATTINGER Yves	
LIND Catherine	Suppléante de JUIF Raoul – Arrivée point 7 de l'ordre du jour
MORLOT Robert	
PELLETERET Gérard	
PULICANI Hervé	
RICHARDOT Fabienne	Arrivée point 7 de l'ordre du jour – Départ point 8 de l'ordre du jour
RIETMANN Olivier	Départ point 8 de l'ordre du jour
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de BURKHALTER Fernand – Départ point 8 de l'ordre du jour
TOULOT Serge	Départ point 8 de l'ordre du jour

Absents ayant donné procuration :

BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
HUA Didier	Collège Département – donne pouvoir à DEGREMAND Bruno

Absents excusés :

SEGUIN Laurent	
EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolais
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
VILTET Didier	Communauté de Communes Rahin et Chérimont

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 27 + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

➤ **D'APPROUVER** le procès-verbal du 16 décembre 2019.

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200212-CS2020-02-12-01- AI Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
--

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-12-02 du 12 février 2020 portant adoption du Budget primitif 2020 du Budget Principal

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 26 membres titulaires + 2 suppléants

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGRELAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolois
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOTT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône

Accusé de réception en préfecture 070-200044537-20200212-CS2020-02-12-02- DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
--

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;

Vu la délibération CS2014-02-19-02 du Comité Syndical portant approbation des dispositions comptables ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre 2019 lors du Comité Syndical ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 28 membres présents,

CONSIDERANT que le Débat d'orientation Budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre 2019 n'a soulevé aucune remarque de la part des membres du Comité syndical Haute-Saône numérique,

CONSIDERANT l'exposé détaillé fait en séance et joint en Annexe 1 et 2,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 28 présents + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletin blanc : 0

➤ **D'ADOPTER** le budget primitif 2020 du Budget Principal présenté par nature et par chapitre, et voté au niveau du chapitre, tel qu'il est présenté en annexe 4

Le budget 2020, établi hors taxe, est à l'équilibre et s'élève à **42 540 310 euros**, réparti de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	2 887 500,00 €
INVESTISSEMENT	39 652 810,00 €

- **D'ADOPTER** l'état de révision des Autorisations de Programme joint en annexe 3,
- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la réalisation des emprunts dans la limite des montants inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** le Président à souscrire la ligne de trésorerie à hauteur de 15 M€ ou un prêt relai dans la limite des montants inscrits au budget au titre de l'emprunt d'équilibre,
- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Ce budget est réparti en Autorisation de programme et en Crédits de paiements selon le détail joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,


Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire : 14/02/2020
- réception en Préfecture le.....
- affichage le....17/02/2020.....
- publication le

Présentation détaillée du Budget Exposé fait en séance

L'année 2020 représente une année charnière pour le Syndicat.

En effet, il est à noter que l'avis d'appel à concurrence pour la mise en place de la Délégation de Service Public affermo-concessive a été lancé le 27 novembre 2019. Les premières offres sont attendues pour le 24 février 2020 et le démarrage effectif est prévu au 1^{er} janvier 2021. A cette date, le Délégué se verra confier le financement, la conception et l'établissement du Réseau de communication électronique à très haut débit en fibre optique restant à déployer pour atteindre une desserte 100% FttH du territoire haut-saonois, soit 80 000 prises FttH (volet concessif), ainsi que l'exploitation technique et commerciale, tant des éléments de Réseau réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique (50 000 prises FttH, tous les PRM, toutes les prises FttO...) que les tous les éléments du Réseau dont le Délégué aura lui-même assuré la maîtrise d'ouvrage (volet affermé).

Les travaux de desserte FttH menés actuellement dans le cadre des marchés subséquents seront finalisés par le Syndicat dans le courant du premier semestre 2021. L'intégralité des prises FttH réalisées en 2020 sera remise en affermage dès l'entrée en vigueur de la DSP et, les prises FttH finalisées à partir de janvier 2021, seront remises en affermage au fur et à mesure de leur réalisation au Délégué.

Ainsi, l'année 2020 est une phase transitoire pour le Budget principal qui, en 2021, devrait avoir une part substantiellement plus réduite de dépenses d'investissement, consacrées essentiellement à la finalisation des dernières prises FttH. Pour le Budget annexe, ce sera une transition entre 2 modes d'exploitation et de maintenance des réseaux, à savoir le passage d'un mode de gestion en régie vers un mode de gestion via cette délégation de service public.

En fonction des accords définitifs de cofinancements attendus de l'Etat, le montant des Autorisations de programme prises en compte dans le Budget Primitif seront très certainement amendées. Cet accord définitif de la Mission France Très Haut Débit devrait intervenir à la fin du troisième trimestre 2020.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BP 2020

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles	Ordre	TOTAL	Réelles	Ordre	TOTAL
Investissement hors dette	29 928 810,00			15 111 094,00		
<i>Emprunt</i>	890 000,00			15 007 636,00		
<i>Gestion de la dette</i>	6 000 000,00			6 000 000,00		
Investissement	36 818 810,00	2 834 000,00	39 652 810,00	36 118 730,00	3 534 080,00	39 652 810,00
Fonctionnement	2 187 420,00	700 080,00	2 887 500,00	2 887 500,00	0	2 887 500,00
TOTAL BP	39 006 230,00	3 534 080,00	42 540 310,00	39 006 230,00	3 534 080,00	42 540 310,00

Pour information, les montants d'investissement précédemment votés non consommés en 2019 et qui seront votés en report lors du Budget Supplémentaire sont les suivants :

- En dépenses 20 086 596,64 €
- En recettes 30 000,00 €
- Fonds de roulement fin 2019 20 882 541,00 €

Le volume des investissements hors dette prévus pour 2020 (BP et reports) atteint donc un volume de l'ordre de 50 M€. Il viendra couvrir les principaux champs d'intervention d'HSN que vous retrouverez au fil de ce rapport à savoir :

Desserte (FttH – PRM – Raccordement – sites prioritaires – Zones ARELIS)
Collecte (collecte NRA-NRO-PRM – Consolidation Arc Optique – Activation)
Frais d'Etudes (Etudes AMOA – Maitrise d'œuvre FttH)
Autres dépenses d'aménagement numérique (NRO – POP – Pylone)
Inclusion numérique
Exploitation des réseaux
Acquisition foncier et bâti
Acquisition de réseaux

A ce stade, les cofinancements attendus pour couvrir ces 50 M€ de dépenses sont estimés, avant éventuelle majoration lors de la finalisation du dossier FSN à 26M € sur la période 2020 à 2023. Par contre seuls 15M € devraient être encaissés en 2020 et le solde lissé sur les années suivantes. Vient s'ajouter pour financer ces investissements, le fonds de roulement conséquent du syndicat qui se monte à un peu plus de 20M€.

Ainsi, l'emprunt théorique de 15 M€ tel qu'affiché répond plus à une contrainte comptable qu'au réel besoin structurel estimé à 4M€.

Le différentiel entre les dépenses et les recettes nécessitera pour HSN de se doter d'outils de gestion de la trésorerie soit sous la forme d'une ligne de trésorerie, prêt relais de courte durée (maximum 3 ans) ou autre forme d'emprunt.

Le besoin d'emprunt structurel sera affiné au vu de la finalisation du dossier FSN et fera l'objet d'une mobilisation en fonction des besoins de trésorerie.

I – PROGRAMME DESSERTE

OPERATION DESSERTE FTTH

Une enveloppe de 18,5 M€ de travaux FttH est affectée à la desserte et répartie selon le détail ci-dessous :

Desserte – Boucle locale optique mutualisée

En 2019, HSN a lancé les 15 vagues de travaux pour 51 182 prises dans le cadre de 13 marchés subséquents de travaux. Dans ces 15 vagues, HSN a posé en 2019 :

- 51 SRO : posés et réceptionnés.

En 2020, HSN continuera de suivre les travaux. HSN devra construire :

- 68 SRO : toutes ces armoires seront posées et réceptionnées au 01/05/2020.

Suite à la prise de décision de la CCPH, il conviendra également d'intégrer les 3 communes du Doubs dans les travaux FttH ; à savoir Le Vernoy, Aibre et Laire.

DEPENSES

L'ensemble des marchés subséquents ont été engagés sur les AP déjà budgétées sur 2019 et 2020 (32,9 M € déjà voté en 2019 sur 2020).

Pour 2020, ce sont 16 900 000 € qui sont inscrits en crédits de paiement.

Il est ajouté 100 000 € pour les révisions des prix selon les modalités et les indices prévus dans le cadre des marchés subséquents et les travaux supplémentaires éventuels.

Cette nouvelle inscription de 100 000€ nécessite l'abondement de l'AP pour le même montant

Le total des inscriptions sur 2020 est donc de l'ordre de 17 000 000 €.

RECETTES

Une recette de 2 000 000 € est attendue dans le cadre du fonds de concours du Département.

Des recettes sont attendues du FSN et de la Région à hauteur de 8 539 310,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP mise en place années antérieures	AP Proposée BP 2020	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	32 900 000,00 €	100 000,00 €	17 000 000,00 €
Recettes	13			10 539 310,00 €

Desserte – Raccordement FTTH

DEPENSES

HSN va construire 51 182 prises FttH. La construction de ce réseau va du NRO (Nœud de Raccordement Optique) au PBO (Point de Branchement Optique) situé sur le domaine public. Le raccordement de la prise FttH est dévolu aux Opérateurs d'Accès Internet (FAI).

HSN doit pouvoir réaliser des raccordements à la demande à chaque fois qu'un usager passe une commande à un opérateur commercial et que celui-ci s'adresse à HSN pour créer la prise FttH dans le logement de cet usager. On crée ici le dernier tronçon de réseau optique entre le PBO et la Prise Terminale Optique (PTO).

Pour ce faire, HSN devra recruter un prestataire qui aura pour mission de réaliser ces travaux de raccordements optiques.

D'un point de vue budgétaire, pour l'année 2020, il est proposé de garder une enveloppe de 1 500 000 € pour ces travaux.

RECETTES

Des recettes de la Région sont attendues à hauteur de 335 500,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	1 500 000,00 €
Recettes	13	335 500,00 €

OPERATION SITES PRIORITAIRES

Desserte sites prioritaires (dossier FSN)

Afin de compléter la SCORAN 3.0 et en accord avec l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le département de la Haute-Saône, dans le cadre de sa compétence visée par l'article L1425-2 (SDANT) avait réalisé un travail d'identification et de caractérisation des sites prioritaires THD.

Les investigations du Département en collaboration avec les Communautés de Communes ont alors conduit à identifier une liste de sites prioritaires potentiels sur les champs d'activité suivants :

- Administration (sièges de communautés de communes, mairies de + de 1 000 habitants, casernes du SDIS, Centres médico-sociaux et centres techniques du Département, maisons de services publiques, MSAP, gendarmeries, perceptions, agences postales...),
- Education (lycées, collèges, Maisons Familiales Rurales, écoles de plus de 3 classes...),
- Santé (CHI, établissements médico-sociaux, maisons de santé ...),
- Tourisme / culture : musées, sites emblématiques au moins d'envergure départementale, sites touristiques issus du travail sur les trois destinations portant une ambition numérique, médiathèques - bibliothèques intercommunales...
- Entreprises industrielles au sens large.

DEPENSES

En 2020, le montant de 325 000 € est inscrit au budget en dépense.

RECETTES

Un montant de 52 500 € est attendu de la Région.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	325 000,00 €
Recettes	13	52 500,00 €

Desserte sites prioritaires hors FSN

Sont imputés sur cette tranche les travaux de desserte effectués pour le raccordement des sites des entreprises, du Département ou des collectivités non subventionnés dans le cadre du dossier FSN, qui souhaitent se raccorder à la Fibre optique.

DEPENSES

Une enveloppe de 1 200 000 € est inscrite en dépense.

RECETTES

Des recettes sont attendues de la Région (hors zones FttH), de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (entreprises ou sites situés sur son territoire). Un montant de 547 500 € est budgété.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	1 195 000,00 €
	20	5 000,00 €
Recettes	13	547 500,00 €

OPERATION DESSERTE PRM

DEPENSES

Suite à la nouvelle offre PRMV6, il est prévu entre 16 et 23 nouvelles opérations de Montée en Débit sur le Département représentant un investissement total de 1 709 400 € réparti entre la collecte et la desserte (des études plus précises sont en cours pour affiner l'opportunité de chaque implantation).

Le solde des travaux de desserte pour construire ces PRM représentent 789 150 € budgété en totalité sur 2020.

RECETTES

Par rapport à la desserte des 232 PRM construits par HSN, il est attendu le solde de la subvention du FSN et une partie de la subvention de la Région pour l'offre PRM pour un montant de 880 000 €.

Pour les 16 nouveaux PRM, la recette ne sera pas perçue cette année.

Présentation des inscriptions

Au titre des 232 PRM

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Recettes	13	880 000,00 €

Au titre des Opérations nouvelles de Montée en débit

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	789 150,00 €

OPERATION DESSERTE ZONES ARELIS

DEPENSES

En 2017, 5 Zones Arélis ont été desservies en fibre optique :

- « Le Bouquet » à Luxeuil-les-Bains,
- « La Saline » à Lure,
- la ZAPRR à Rioz,
- la zone de Gy
- la zone de Gray Sud.

En 2017, deux autres Zones d'Activité ont été labellisées Arélis :

- ZA de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon ;
- ZA des Plantes à Marnay

En 2019, les travaux ont été lancés pour desservir ces deux zones.

En 2020, HSN réalisera le fibrage d'autres ZA (Champlitte, Jussey, Pesmes, Villersexel) pour un montant de 300 000,00 €, nécessitant l'inscription d'une nouvelle AP de 200 000,00 €

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP mises en place années antérieures	AP Proposées BP 2020	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	527 130,40 €	200 000,00 €	300 000,00 €

II – PROGRAMME COLLECTE

OPERATION COLLECTE FIBRE OPTIQUE (Opticalisation NRA, FTTH)

Dans l'attente de la validation finale du dossier FSN, les Autorisations de programme et crédits de paiement suivants sont inscrits pour l'année 2020, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire présenté en décembre 2019 :

Collecte fibre optique NRA-NRO NRA-NRA

DEPENSES

Le montant d'AP est abondé afin de pouvoir inscrire 2 196 000 € en CP 2020, correspondant au solde nécessaire pour les travaux restant à réaliser de cette composante, comprenant :

- la collecte FO NRA-NRO – NRA-NRA coût initial estimé 3,4 M€
- l'opticalisation des NRA coût initial estimé 1,7 M€

RECETTES

Des recettes de la Région sont attendues à hauteur de 375 000,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP mises en place année antérieures	AP Proposées BP 2020	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	3 918 543,10 €	282 093,01 €	2 196 000,00 €
Recettes	13			375 000,00 €

Transport anticipé de la future boucle locale optique mutualisée

DEPENSES

Les inscriptions de 2019 sont reportées en 2020 pour 253 000,00 €.

RECETTES

Des recettes de la Région sont attendues pour 37 500,00 €

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	223 000,00 €
	20	30 000,00 €
Recettes	13	37 500,00 €

Tranche conditionnelle collecte de NRO

DEPENSES

Les inscriptions de 2019 sont reportées en 2020 pour 1 950 000,00 €.

RECETTES

Des recettes de la Région sont attendues pour 195 000,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	1 950 000,00 €
Recettes	13	195 000,00 €

Activation de réseau FttH

DEPENSES

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a été révisé en mars 2016 par le Conseil Départemental de Haute-Saône.

Le SDTAN 2.0 prévoit un investissement de la phase 1 évalué à 85,4 M€. Il est à préciser que ces montants ne prennent pas en compte une éventuelle activation du réseau qui pourrait être nécessaire si les opérateurs commerciaux ne souhaitent pas proposer nativement leurs services sur le réseau. Les montants correspondants pour l'achat de matériels actifs pourraient avoisiner les 4 M€ supplémentaires en première approche (environ 1,5 M€ pour les équipements terminaux, basés sur un taux de pénétration de 30% des lignes, 1,5 M€ pour les équipements actifs dans les NRO et environ 1 M€ pour les équipements de cœur de réseaux).

En 2019, HSN a engagé l'activation de 4 NRO sur les 13 prévus pour un montant de 0,41 M€ qui fera l'objet de reports.

En 2020, il est prévu d'activer les 9 NRO restants pour un montant de 1 M €.

RECETTES

Des recettes de la Région sont attendues à hauteur de 167 150,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés B:P 2020
Dépenses	23	1 000 000,00 €
Recettes	13	167 150,00 €

OPERATION COLLECTE NRAO-SR SEGMENTS OPTIQUES LOCAUX PRM

DEPENSES

Comme indiqué dans le programme Desserte, suite à la nouvelle offre PRM V6, il est prévu entre 16 et 23 nouvelles opérations de Montée en Débit sur le Département représentant un investissement total de 1 709 400 € réparti entre la collecte et la desserte (des études plus précises sont en cours pour affiner l'opportunité de chaque implantation).

Le solde de ces travaux de collecte devrait être engagé en totalité en 2020 pour 703 000 €, suite à l'attribution du marché qui devrait être effective au plus tard début mai.

RECETTES

Il est attendu le solde des versements de l'Etat et de la Région relatif aux 232 PRM construits en première phase pour un montant de 1 307 000 €.

Présentation des inscriptions

Au titre des 232 PRM

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Recettes	13	1 307 000,00 €

Au titre des Opérations nouvelles de Montée en débit

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	703 000,00 €

OPERATION CONSOLIDATION DE L'ARC OPTIQUE

DEPENSES

HSN gère actuellement près de 1400 km de réseau de fibre optique installés sur l'ensemble du territoire Haut-Saônois. Il est envisagé de réaliser 20 km de travaux pour consolider l'Arc Optique afin de le boucler et ainsi sécuriser physiquement le réseau.

Le solde de l'enveloppe prévue de 1 M € budgétée en 2019 est inscrite en 2020 pour ces travaux, soit 539 700,00 €.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	539 700,00 €

OPERATION DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Tx conventionnés Besoins propres - Chapitre 458

180 000 € sont inscrits en dépenses et en recettes au budget 2020 afin de pouvoir répondre aux sollicitations des membres sollicitant des travaux pour leur besoin propre sur les réseaux de fibre optique.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	4581	180 000,00 €
Recettes	4582	180 000,00 €

III - PROGRAMME FRAIS D'ETUDES ET FRAIS D'INSERTION

OPERATION FRAIS D'ETUDES FTTH

DEPENSES

Un montant de 1 500 000 € est affecté en dépenses d'études FttH ainsi que 2 000 € pour la mission de coordination sécurité.

Le coût des conventionnements nécessaires au passage des réseaux de desserte FttH (immeubles, façades....) génèrent une augmentation des dépenses de maîtrise d'œuvre FttH expliquant l'augmentation d'AP proposée au budget.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP mises en place années antérieures	AP Proposées BP 2020	CP Proposés BP 2020
Dépenses	20	7 228 019,88 €	1 229 296,27 €	1 502 000,00 €

OPERATION FRAIS D'ETUDES PROGRAMME GLOBAL

DEPENSES

Un montant de 200 000 € est budgété pour d'éventuelles missions confiées à notre cabinet d'AMO.

Un montant de 2 000 € est inscrit pour les missions de coordination sécurité.

L'enveloppe 2020 est estimée à 5 000 € pour les frais d'insertion.

Compte-tenu des crédits de paiement consommés sur les AP antérieures, il est nécessaire d'abonder l'enveloppe de 190 185,47 €, afin de couvrir les CP proposés en 2020.

RECETTES

Le solde des recettes du FSN et de la Région sur la partie étude du dossier FSN Phase I sont attendues de l'ordre de 109 000 €.

Le solde de la subvention IQMTEL (étude de couverture mobile), accordée par la Région à hauteur de 5 634 € est attendu courant 2020.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP déjà mises en place années antérieures	AP Proposées BP 2020	CP Proposés BP 2020
Dépenses	20	841 938,16 €	190 185,47 €	207 000,00 €
Recettes	13			114 634,00 €

IV – PROGRAMME AUTRES DEPENSES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

OPERATION CREATION D'UN POP

DEPENSES

Le POP (acronyme anglais signifiant « Point de Présence des opérateurs ») situé à Vesoul est opérationnel. Des opérateurs y ont installé leurs équipements, ce qui génère des recettes pour le Syndicat.

Il avait été prévu aussi sur la période 2018-2019, la création de deux autres PoP situés sur l'Arc Optique : un situé à Gray et l'autre à Lure. Au vu de notre nouveau schéma d'ingénierie, il ne semble plus opportun d'installer ces PoP à Gray et à Lure. En effet, sur ces deux communes, il existe deux points de concentration ; le NRO et l'armoire active des ZA.

Il est donc proposé de poursuivre les études d'opportunité de construction de deux PoP supplémentaires : un à Saint-Loup sur Semouse pour relier le département au département des Vosges, un deuxième à Dampierre ou à Jussey pour relier le département à la Haute-Marne au niveau du PoP de Chauvignot géré par le CD52.

Agence de réception en préfecture
070-200944527-20200212-OS2020-02-12-02-DE
Date de téltransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

L'enveloppe estimative pour ces investissements est de 200 000,00 €.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP Proposés BP 2020
Dépenses	23	200 000,00 €

OPERATION CREATION DE PYLONE

DEPENSES

Une somme de 378 000 € a été budgétée en 2019 sur cette opération afin de mener à bien :
 - la construction des pylônes de Haut-du-Them et Château Lambert pour 210 000 €
 - pour l'appel à projet 800 sites, il est réservé une enveloppe de 168 000 € pour le pylône de Frettes

L'ensemble des travaux a été engagé, aucune nouvelle inscription n'est réalisée en 2020.

RECETTES

Les recettes suivantes étaient prévues :

- opération neutre pour les deux pylônes du Haut-du-Them et Château Lambert pour 260 000 €
 - 50 000 € par pylône dans le cadre de l'appel à projet 800 sites Frettes
 - 50 000 € de subvention FNADT de l'Etat.
 - 18 000 € de la Région
- Soit une enveloppe de 378 000 €

Une avance de 15 000 € a été versée par l'Etat dans le cadre de la subvention FNADT pour Frettes et 130 000 € pour les deux pylônes de Haut du Them et Château Lambert. C'est donc une enveloppe de 233 000 € en recette qui est attendue en 2020.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2020
Recettes	13	233 000,00 €

OPERATION GROUPEMENT TELEPHONIE MOBILE

Haute-Saône Numérique est coordonnateur du groupement de commandes pour 17 maitres d'ouvrages adhérent pour la création de 24 sites répartis sur 5 régions et 8 départements de France.

Pour cette mission, l'Etat accorde à HSN un soutien financier de 240 000 €. En 2019, nous avons déjà perçu 120 000 € d'aide de l'Etat. Le solde de 120 000 € est attendu en 2020.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2020
Recettes	13	120 000,00 €

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200212-CS2020-02-12-02-DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
--

OPERATION CONSTRUCTION DE NRO

La construction des 13 NRO ont été engagées en 2019. Ils se poursuivront en 2020, sans nouvelle inscription budgétaire.

V – PROGRAMME INCLUSION NUMERIQUE

DEPENSES

En 2020, compte-tenu de la hausse du minimum de débit fixé à 8 Méga pour pouvoir bénéficier d'une participation de HSN, comme validée par délibération du Comité Syndical en décembre 2018, nous estimons à 200 le nombre de foyers qui bénéficieront de l'inclusion numérique pour un montant de 49 750 €.

RECETTES

Des recettes à hauteur de 3 000 € sont attendues du FSN, relatives aux dossiers subventionnés dans le cadre de l'ancien dispositif en vigueur.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	20421	49 750,00 €
Recettes	13	3 000,00 €

VI – PROGRAMME ACQUISITION FONCIER ET BATI

DEPENSES

En 2020, HSN continue le déploiement :

- des SRO ;
- De PoP ;

De ce fait, HSN pourra être amené à acquérir des terrains pour l'installation de shelters pour l'emplacement des ces SRO, ou de ces PoP. HSN pourra aussi rénover et acquérir un bâtiment pour l'installation d'un PoP comme ce fut le cas pour le PoP de l'Espace Derosne à Vesoul.

En 2020, nous provisionnerons en cas de besoin le montant de ces acquisitions ou constructions immobilières à 10 000 €.

Pour les AP, il est nécessaire de les abonder de 706,78 € pour inscrire ces 10 000 € en CP.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP déjà mises en place années antérieures	AP proposées BP 2020	CP proposés BP 2020
Dépenses	21	34 727,50 €	706,78 €	10 000,00 €

VII – PROGRAMME EXPLOITATION DES RESEAUX

OPERATION EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION

DEPENSES

Une somme de 8 000 € est budgétée en 2020 pour l'achat éventuel de matériel technique.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	21	8 000,00 €

VIII – PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

OPERATION MOYENS GENERAUX

Fonctionnement

DEPENSES

Une enveloppe de 237 400 € est affectée aux dépenses de fonctionnement. Au vu de la consommation 2019, les enveloppes consacrées aux réceptions, frais d'honoraires et de conseil ont été réduites en 2020.

RECETTES

Un montant de recette de 361 000 € est inscrit, correspondant à la redevance du Budget annexe relatif à la mise à disposition du réseau et des moyens matériels et des locaux.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	011	237 400,00 €
Recettes	70	361 000,00 €

Investissement

DEPENSES

Une enveloppe de 16 200 € est affectée pour l'acquisition de mobilier pour les bureaux ainsi que divers logiciels, matériel informatique, téléphonie ou de communication.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	20	5 000,00 €
	21	11 200,00 €

OPERATION CADASTRE

DEPENSES

Aucune nouvelle inscription de crédit n'est réalisée sur le Budget 2020.
Seuls les reports d'engagement donneront lieu à mandatements.

RECETTES

Il reste 24000 € de subvention à percevoir en 2020 : 4 000 € par l'Etat et 20 000 € par la Région.

Présentation des inscriptions

Hors AP	Chapitre	CP proposés BP 2020
Recettes	13	24 000,00 €

OPERATION SIG

DEPENSES

Aucune nouvelle inscription de crédit n'est réalisée sur le Budget 2020.

Seuls les reports d'engagement donneront lieu à mandatements.

OPERATION RESSOURCES HUMAINES

DEPENSES

Le budget affecté aux Ressources Humaines est basé sur les effectifs actuels. Par ailleurs, il existe 2 postes vacants au vu de l'organigramme actuel du Syndicat. Des procédures de recrutement pourront être lancées en 2020. Les inscriptions budgétaires proposées tiennent compte de ces 2 paramètres. Ainsi, c'est un montant de 750 800 € qui est inscrit au budget.

Une somme de 25 000 € est affectée pour les crédits de formation, ainsi que 15 000 € pour les frais de déplacement. Des crédits sont inscrits également pour les visites médicales à hauteur de 700 € ainsi que l'adhésion au CNAS pour 3 500 €.

Ces différentes inscriptions sont réparties pour 750 000 € sur le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés, et pour 45 000 € sur le chapitre 011 – Charges à caractère général

RECETTES

Un montant de recette de 56 500 € est inscrit, correspondant à la redevance du Budget annexe relatif à la mise à disposition du personnel et au remboursement des tickets restaurants.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	012	750 000,00 €
	011	45 000,00 €
Recettes	70	50 000,00 €
	75	6 500,00 €

XIX – PROGRAMME RACHAT DE RESEAUX CABLES

DEPENSES

Afin de pouvoir effectuer les opérations à l'euro symbolique des réseaux câblés, comme celui de Menoux qui a été validé par le Comité syndical de décembre 2019, une somme de 10 € est inscrite en dépense au budget 2020.

Présentation des inscriptions

	Chapitre	AP proposées BP 2020	CP proposés BP 2020
Dépenses	23	10,00 €	- 10,00 €

X – PROGRAMME REGULARISATION COMPTABLES – Chapitre 65

DEPENSES

Le Budget principal est assujéti à la TVA, donc soumis aux déclarations de TVA mensuelles.

A ce titre il convient d'inscrire au budget un montant pour régulariser le montant de TVA au centime près en fin d'année.

Une somme de 10 € est donc inscrite en dépense au chapitre 6588.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	65	10,00 €

XI- PROGRAMME SUBVENTION D'EQUILIBRE

DEPENSES

Au vu du Budget primitif du budget annexe, il est inscrit un montant de 865 010 € au chapitre 657 au titre de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	65	865 010,00 €

XII- PROGRAMME DETTE ET TRESORERIE

OPERATION DETTE

	1 ^{er} janvier 2020	Intérêts de l'année 2020 Chapitre 66	Amortissem ent de l'année 2020 Chapitre 16	Echéance de l'année 2020
Dettes propres (1)	13 372 500,00 €	230 000,00 €	690 000,00 €	920 000,00 €
Provision emprunt théorique d'équilibre 2020 (2)	15 007 636,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €

L'annuité de la dette propre proposée prend en compte l'emprunt souscrit auprès de la CDC en 2014, tiré en totalité fin 2019. Elle est évaluée à 920 000,00 € soit 690 000,00 € pour le capital et 230 000,00 € pour les intérêts (1).

A ce stade du projet et dans l'attente de l'accord définitif de cofinancement du FttH de la part de l'Etat, un volume d'emprunt théorique à hauteur de 15 007 636,00 € est proposé pour équilibrer le budget 2020.

Pour rappel, sur le volet FttH, la collectivité a déjà reçu un accord de principe de cofinancement de l'Etat pour un montant d'environ 11 millions d'euros. Un accord définitif doit intervenir dans le courant de cette année et des recettes pourraient être perçues avant la fin de cet exercice comptable. De plus, selon les accords de cofinancement obtenus auprès de la Région, c'est un solde de 9 millions d'euros de recettes restant à percevoir.

Ainsi et naturellement, le volume d'emprunt sera ajusté en fonction des réalisations et des recettes.

En complément et dans l'attente du versement des subventions générant un décalage de trésorerie, HSN aura recours à une ligne de trésorerie.

Une ou plusieurs consultations, auprès de différents partenaires, seront engagées dans l'année, afin de déterminer les conditions financières des emprunts et des lignes de trésorerie et équivalent, sachant que la mobilisation des fonds interviendra en fonction des besoins de trésorerie.

Par conséquent, au titre des emprunts d'équilibre éventuels et de la ligne de trésorerie, dont les échéances seraient à honorer en 2020, il est proposé d'inscrire en provision 200 000,00 € pour le remboursement du capital et 50 000,00 € pour les intérêts (2).

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-02-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

In fine, l'annuité de la dette propre proposée y compris la provision pour les emprunts susceptibles d'être souscrits en 2020 s'élève à 1 170 000,00 €.

La facturation de frais bancaires lors de la souscription d'emprunts nécessite une inscription d'une provision de 10 000 € au chapitre 011.

Présentation des inscriptions fonctionnement

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	011	10 000,00 €
	66	280 000,00 €

Présentation des inscriptions Investissement

	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	16	890 000,00 €
Recettes	16	15 007 636,00 €

OPERATION MOUVEMENTS DE TRESORERIE INFRA ANNUELLE

Dans le cadre des nouveaux emprunts susceptibles d'être contractualisés, certains peuvent présenter la possibilité de procéder à des remboursements par anticipation définitifs ou provisoires en cours d'année quel que soit le taux de l'emprunt retenu (dénommé emprunt avec option « revolving »).

Ainsi l'emprunteur bénéficie de la faculté de procéder, à tout moment à un remboursement provisoire de tirage lui permettant de tenir compte, ponctuellement, d'un excédent de trésorerie pour réduire les frais financiers.

La traduction comptable des mouvements infra-annuels susceptibles d'être réalisés en cours d'année et correspondant aux opérations de remboursement provisoire et de tirage intermédiaire durant la présente année doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire en investissement en dépenses et en recettes pour un même montant.

Pour 2020, il est inscrit un montant de 6 000 000,00 € en recette et en dépense.

Présentation des inscriptions Investissement

	Chapitre	CP proposés BP 2020
Dépenses	16	6 000 000,00 €
Recettes	16	6 000 000,00 €

XIII – PROGRAMME CONTRIBUTION DES MEMBRES

RECETTES

Les cotisations des membres sont budgétées en fonctionnement à hauteur de 500 000 € pour le Département, et un total de 1 970 000 € pour les Communautés de commune.

Présentation des inscriptions

EPF	Chapitre	CP proposés BP 2020
Recettes	74	2 470 000,00 €

XIV- PROGRAMME PATRIMOINE – GESTION COMPTABLE

Les inscriptions proposées au titre de ce programme correspondent à des mouvements d'ordre budgétaire.

VIREMENT DE SECTION A SECTION (chapitre 023-021)

Un virement de 611 340,00 € de la section fonctionnement permet d'abonder la section investissement, en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 023 et en recettes d'investissement sur le chapitre 021.

AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE

L'amortissement des biens acquis par HSN à partir du 1er janvier 2014 (logiciels, petit mobilier, appareils techniques) doit être constaté, chaque année, par une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (la dotation) imputée au compte 6811 et une recette d'investissement (l'amortissement) imputée au compte 28.

Aussi, il convient de constater, au titre du budget primitif 2020, les amortissements suivants :

Compte	Nature analytique	Prévisions de dotation
281848	768 - Amortissement matériel de bureau et mobilier	5 000,00
28185	771 - Amortissement Matériel de téléphonie	6 000,00
28051	986 - Amortissement logiciel	16 000,00
28152	2123 - Amortissement panneaux de signalisation	500,00
28157	770 - Amortissement Matériel et outillage techniques	7 500,00
281318	799 - Amortissement autres bâtiments publics	1 000,00
281838	766 - Amortissement matériel informatique	6 500,00
28188	769 - Amortissement Autres immo corporelle	1 000,00
28031	836 – Amortissement Frais d'étude (non suivi de réalisation)	10 000,00
	Soit un total de	53 500,00 €

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'inscrire un crédit de :

- 53 500,00 € de dépenses de fonctionnement
- 53 500,00 € de recettes d'investissement.

INTEGRATION FRAIS D'ETUDES ET D'INSERTION 20311 en 23153

D'autres écritures comptables pour ordre doivent être enregistrées dans le budget afin d'intégrer les frais d'études et les frais d'insertion dans les travaux en cours.

Frais d'Etudes

Les Etudes réalisées dans le cadre des travaux FttH en 2019 doivent être intégrées sur les différents éléments de patrimoine Travaux FttH de 2019 pour un montant total de 2 745 005,48 €.

Les Etudes réalisées dans le cadre des sites prioritaires doivent être intégrées sur l'élément travaux de 2019 pour un montant de 8 322,31 €.

Lors de la réalisation des travaux, ces frais doivent être virés, par opération d'ordre budgétaire, au compte 23153 afin d'être inclus sur l'élément de patrimoine correspondant aux travaux.

Ces opérations se traduisent par les mouvements suivants :

- une dépense et recette d'investissement imputée au chapitre 041 pour une somme arrondie à 2 754 000 €.

AMORTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT PRIVES

L'amortissement des subventions d'équipement versées par HSN en 2019 (subventions inclusions numériques) doit être constaté, chaque année, par une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense de fonctionnement imputée au compte 6811 et une recette d'investissement imputée au compte 28.

Un montant total de subvention de 250 € de subvention a été versé en 2019 pour équiper 1 abonné.

Le montant individuel de subvention versé étant inférieur au seuil des biens de faible valeur, l'amortissement peut donc être constaté en totalité sur l'année 2020.

D'autre part, suite à l'intégration du patrimoine du SMAU dans l'actif du Syndicat, la valeur résiduelle d'une partie des subventions contractuelles de 1^{er} établissement versées par le SMAU à Alliance Connectic pour 174 940,12 € doit être amortie également, à hauteur de 34 988 € sur 2020 (durée amortissement sur 5 ans).

Le montant total des amortissements subvention équipement privés doit être retracé pour un montant arrondi à 35 240 € dans le budget par une dépense sur le chapitre 042 et une recette sur le chapitre 040.

OPERATIONS PATRIMONIALES- Intégration éléments acquis euros symbolique

Compte-tenu de la cession du réseau câblé Vidéo 70 à l'euro symbolique en 2019, il est nécessaire de prendre en compte pour sa valeur résiduelle réelle afin d'intégrer le réseau dans le patrimoine du Syndicat.

De ce fait, il est nécessaire d'inscrire en dépenses et recettes, la différence entre la valeur estimée du réseau et l'euro symbolique réglé au titre du rachat du réseau.

Au vu de l'état détaillé des coûts initiaux du réseau Vidéo 70, le montant des câbles et du matériel investi pour constituer le réseau de Gy étant de 57 908,40 €, auquel il convient de déduire l'euro symbolique ayant fait l'objet d'un mandat d'ordre budgétaire).

Compte-tenu de l'acquisition en cours dans les mêmes conditions du réseau de MENOUX, il convient de le prendre en compte également dans les mêmes conditions. Pour l'instant, nous ne disposons pas des éléments pour chiffrer précisément cette valeur résiduelle. C'est donc un montant évalué à 22 000 € qui est inscrit pour cette intégration, qui sera affinée au vu des états de patrimoine reçus.

Ces opérations d'ordre sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Crédits gérés hors AP/CP	Chapitre	BP 2020	
		Dépenses	Recettes
Investissement			
<u>Opération Patrimoniale</u>			
<u>Acquisition à euro symbolique</u>			
–Réseau divers en cours MO – EPI	041-2153	80 000,00 €	
	041-1328		80 000,00 €
<u>Frais d'études et d'insertions suivis de réalisation</u>	041-23153	2 754 000,00 €	
	041-20311		2 754 000,00 €
<u>Amortissement du patrimoine</u>	042-6811	88 740,00 €	
	040-28		88 740,00 €
<u>Virement à la section d'investissement</u>	023	503 940,00 €	
<u>Virement de la section de fonctionnement</u>	021		503 940,00 €
	Total	3 426 680,00 €	3 426 680,00 €

Proposition Budget Primitif 2020
par Opération

Annexe 2

CdR/Prog/Ope/TypEnv/Env /Nat.Ana.	Niv	Description	CP Prévus Dépenses investissement BP 2020	CP Prévus Recettes investissement BP 2020
HSN	CdR		36 818 810,00	36 118 730,00
2014P004	Pgm	Desserte	21 114 150,00	12 354 810,00
2014P004O003	Opé	Desserte FTTH	18 500 000,00	10 874 810,00
2014P004O002	Opé	Desserte FO des sites prioritaires	1 525 000,00	600 000,00
2014P004O001	Opé	Desserte PRM	789 150,00	880 000,00
2014P004O004	Opé	2016-Desserte Zones Arelis	300 000,00	
2014P017	Pgm	Collecte	6 821 700,00	2 261 650,00
2014P017O015	Opé	Collecte Fibre Optique (Opticalisation NRA, FTTH)	5 399 000,00	774 650,00
2014P017O001	Opé	Collecte NRAO-SR - segments optiques locaux	703 000,00	1 307 000,00
2014P017O017	Opé	Collecte - Consolidation Arc Optique	539 700,00	
2014P017O013	Opé	Travaux Conventionnés Besoins propres	180 000,00	180 000,00
2014P003	Pgm	Etudes et frais d'insertion	1 709 000,00	114 634,00
2014P003O003	Opé	Frais d'Etudes Maîtrise d'oeuvre FTTH	1 502 000,00	
2014P003O001	Opé	Frais d'études Programme global	207 000,00	114 634,00
2014P006	Pgm	Autres dépenses d'aménagements numériques	200 000,00	353 000,00
2014P006O001	Opé	Création d'un POP	200 000,00	
2014P006O002	Opé	Création d'un pylône	-	233 000,00
2014P006O003	Opé	Groupement de commande Pylône - Centre Bourgs	-	120 000,00
18P006O004	Opé	Création de NRO	-	
2014P005	Pgm	Inclusions numériques	49 750,00	3 000,00
2014P005O001	Opé	Desserte satellite	49 750,00	3 000,00
2017P001	Pgm	Programme acquisition Foncier et Bâti	10 000,00	
2017P001O002	Opé	Acquisition de Bâtiments	5 000,00	
2017P001O001	Opé	Acquisition Terrain	5 000,00	
2014P008	Pgm	Exploitation des Réseaux	8 000,00	
2014P008O001	Opé	Equipements d'exploitation	8 000,00	
2014P016	Pgm	Administration générale	16 200,00	24 000,00
2014P016O003	Opé	Moyens généraux	16 200,00	
2018P016O017	Opé	Vectorisation du cadastre	-	24 000,00
2014P016O016	Opé	Opération Système d'Information Géographique	-	
2017P002	Pgm	Acquisition de réseaux	10,00	
2017P002O001	Opé	ACQUISITION DE RESEAUX - Rachat	10,00	
2014P019	Pgm	Dettes et trésorerie	6 890 000,00	21 007 636,00
2014P019O006	Opé	Emprunts d'équilibre		15 007 636,00
2014P019O003	Opé	Dettes	890 000,00	
2014P019O009	Opé	Mouvements infra-annuels	6 000 000,00	6 000 000,00
Total			36 818 810,00	36 118 730,00

CdR/Prog/Ope/TypEnv/Env /Nat.Ana.	Niv	Description	CP Prévus dépenses Fonctionnement BP 2020	CP Prévus recettes Fonctionnement BP 2020
HSN	CdR		2 187 420,00	2 887 500,00
2014P016	Pgm	Administration générale	1 032 400,00	417 500,00
2014P016O003	Opé	Moyens généraux	237 400,00	361 000,00
2014P016O004	Opé	Ressources humaines	795 000,00	56 500,00
2014P007	Pgm	Contributions des membres		2 470 000,00
2014P007O002	Opé	Communautés de communes		1 970 000,00
2014P007O001	Opé	Département		500 000,00
2017P014	Pgm	Subvention Equilibre Budget annexe	865 010,00	
2017P014O001	Opé	Subvention d'exploitation au budget annexe	865 010,00	
2015P011	Pgm	Régularisations comptables	10,00	-
2015P011O001	Opé	Régularisations comptables	10,00	-
2014P019	Pgm	Dettes et trésorerie	290 000,00	
2014P019O003	Opé	Dettes	290 000,00	
Total			2 187 420,00	2 887 500,00

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-02-DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

IV
C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	119 817 396,60	2 002 291,53	121 819 688,13	39 440 603,48	29 524 610,00	33 153 155,08	0,00
P017APR10 14 - Collecte - APR	22 128 000,00	0,00	22 128 000,00	15 476 607,69	0,00	6 539 266,27	0,00
P004APR03 14 - Desserte - APR	16 034 466,40	0,00	16 034 466,40	13 297 749,49	1 525 000,00	917 368,99	0,00
P023APR03 14 - Etudes et frais d'insertion - APR	841 938,16	190 185,47	1 032 123,63	697 874,51	207 000,00	0,00	0,00
P008APR01 14 - Exploitation des réseaux - APR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P005APR02 14 - Inclusions numériques-APR	56 563,89	0,00	56 563,89	6 813,89	49 750,00	0,00	0,00
P017AP25 16 - Activation de réseau FTth	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	339 381,78	1 000 000,00	2 254 064,56	0,00
P017AP17 16 - Transport anticipé future BLOM	737 473,57	0,00	737 473,57	124 473,57	253 000,00	240 000,00	0,00
P017AP15 16-Collecte FTTH FO NRAQ-NRO et NRA-NRA	3 918 543,10	282 093,01	4 200 636,11	1 556 851,79	2 196 000,00	0,00	0,00
P004AP07 16-Desserte - Raccordement FTTH	23 750 000,00	0,00	23 750 000,00	0,00	1 500 000,00	22 250 000,00	0,00
P004AP05 16-Desserte FTTH-Boucle locale optique mutualisée	32 900 000,00	100 000,00	33 000 000,00	3 052 813,92	17 000 000,00	0,00	0,00
P004AP04 16-Desserte des zones Arelis	527 130,40	200 000,00	727 130,40	342 660,77	300 000,00	0,00	0,00
P003APR05 16-Frais de Etudes Maitrise d'Oeuvre FTTH	7 228 019,88	1 229 296,27	8 457 316,15	2 944 214,93	1 502 000,00	0,00	0,00
P017AP16 16- Titres de conditionnement collecte NRO	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	0,00	1 950 000,00	650 000,00	0,00
P001APR05 16- Acquisition Foncier et Bât	34 727,50	706,78	35 434,28	25 434,28	10 000,00	0,00	0,00
P002APR05 16- Acquisition réseaux	120 001,00	10,00	120 011,00	120 001,00	10,00	0,00	0,00
P006APR05 16- Clonage de NRO - Programme FTth	2 225 082,70	0,00	2 225 082,70	1 455 725,86	0,00	336 402,83	0,00
P017APR05 16- Mise en service de l'Arc Optique	903 000,00	0,00	903 000,00	0,00	703 000,00	0,00	0,00
P017APR05 16- Mise en service de l'Arc Optique	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	539 700,00	46,43	0,00
P004APR05 16- CR - MeD 16 PRM	812 450,00	0,00	812 450,00	0,00	789 150,00	6 050,00	0,00

Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
Il s'agit du montant initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé de réception en préfecture
07/02/2020 14:52:27
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception détachée : 14/02/2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Niveau	Description	CP Prévus
Fonctionnement	Section		2 887 500,00
011	Chapitre	Charges à caractère général	292 300,00
60631	Article	Fournitures d'entretien	200,00
60632	Article	Fournitures de petit équipement	2 500,00
60636	Article	Habillement et vêtements de travail	1 600,00
6064	Article	Fournitures administratives	4 000,00
60668	Article	Autres produits pharmaceutiques	200,00
611	Article	Contrats de prestations de services	5 000,00
6132	Article	Locations immobilières	60 000,00
6135	Article	Locations mobilières	18 300,00
6156	Article	Maintenance	25 100,00
6168	Article	Autres primes d'assurances	3 200,00
6182	Article	Documentation générale et technique	2 800,00
6184	Article	Versements à des organismes de formation	25 000,00
6225	Article	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00
62268	Article	Autres honoraires, conseils	60 000,00
6227	Article	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00
6228	Article	Divers	12 500,00
6231	Article	Annonces et insertions	3 500,00
6234	Article	Réceptions	6 000,00
6236	Article	Catalogues et imprimés et publications	5 000,00
6238	Article	Divers	7 000,00
6251	Article	Voyages, déplacements et missions	11 400,00
6261	Article	Frais d'affranchissement	300,00
6262	Article	Frais de télécommunications	12 000,00
627	Article	Services bancaires et assimilés	10 000,00
6281	Article	Concours divers (cotisations...)	13 500,00
012	Chapitre	Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00
6215	Article	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	112 600,00
6218	Article	Autre personnel extérieur	10 000,00
6332	Article	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00
6336	Article	Cotisations au C.N.F.P.T. et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	7 000,00
64111	Article	Rémunération principale	250 000,00
64112	Article	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000,00
64131	Article	Rémunérations du personnel non titulaire	180 000,00
6417	Article	Rémunération des apprentis	8 600,00
6451	Article	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	90 000,00
6453	Article	Cotisations aux caisses de retraite	60 000,00
6454	Article	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00
6457	Article	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	400,00
6475	Article	Médecine du travail, pharmacie	700,00
6478	Article	Autres charges sociales diverses	200,00
6488	Article	Autres charges de personnel	19 500,00
023	Chapitre	Virement à la section d'investissement	611 340,00
023	Article	Virement à la section d'investissement	611 340,00
042	Chapitre	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	88 740,00
6811	Article	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	88 740,00
65	Chapitre	Autres charges de gestion courante	865 120,00
65111	Article	Allocations famille et enfance	-
65736	Article	Subventions de fonctionnement aux SPIC	865 010,00
65888	Article	Autres charges diverses de gestion courante	110,00
66	Chapitre	Charges financières	280 000,00
66111	Article	Intérêts réglés à l'échéance	280 000,00
Total			2 887 500,00

RECETTES FONCTIONNEMENT

Libellé	Niveau	Description	CP Prévus
Fonctionnement	Section		2 887 500,00
70	Chapitre	Produits des services, du domaine et ventes diverses	411 000,00
7068	Article	Autres redevances et droits	411 000,00
74	Chapitre	Dotations, subventions et participations	2 470 000,00
7473	Article	Participations des départements	500 000,00
7474	Article	Participations des communes et structures intercommunales	1 970 000,00
75	Chapitre	Autres produits de gestion courante	6 500,00
7588	Article	Autres produits divers de gestion courante	6 500,00
Total			2 887 500,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

Libellé	Niveau	Description	CP Prévus
Investissement	Section		39 652 810,00
041	Chapitre	Opérations d'ordre budgétaires patrimoniales	2 834 000,00
23153.	Article	Réseaux divers en cours M.O.	2 834 000,00
16	Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	6 890 000,00
1641	Article	Emprunts en euro	890 000,00
16449	Article	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	6 000 000,00
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	1 749 000,00
20311	Article	Frais d'études transférés	1 739 000,00
2033	Article	Frais d'insertion	5 000,00
2051	Article	Concessions et droits similaires	5 000,00
204	Chapitre	Subventions d'équipement versées	49 750,00
20421	Article	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	49 750,00
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	29 200,00
2111	Article	Terrains nus	5 000,00
21318	Article	Autres bâtiments publics	5 000,00
2152 R	Article	Installation de voirie	1 000,00
2157	Article	Matériel et outillage technique	5 000,00
21838	Article	Autres matériels informatiques	1 000,00
21848	Article	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00
2185	Article	Matériel de téléphonie	5 000,00
2188	Article	Autres	6 200,00
23	Chapitre	Immobilisations en cours	27 920 860,00
231318	Article	Constructions autres bâtiments publics en cours	100 000,00
23153	Article	Réseaux divers en cours	27 820 860,00
4581	Chapitre	Opérations sous mandat (dépenses)	180 000,00
45812015	Article	Délégation maîtrise d'ouvrage	180 000,00
Total			39 652 810,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Libellé	Niveau	Description	CP Prévus
Investissement	Section		39 652 810,00
021	Chapitre	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	611 340,00
021	Article	Virement de la section de fonctionnement	611 340,00
040	Chapitre	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	88 740,00
28031	Article	Frais d'études	10 000,00
280421	Article	Amortissement biens mobiliers, matériel et études	35 240,00
28051	Article	Concessions et droits similaires	16 000,00
281318	Article	Amortissement des autres bâtiments publics	1 000,00
28152	Article	Amortissement des installations de voirie	500,00
28157	Article	Amortissement du matériel et outillage techniques	7 500,00
281838	Article	Amortissement autres matériel informatique	6 500,00
281848	Article	Amortissement autre matériel de bureau et mobilier	5 000,00
28185	Article	Amortissement du matériel de téléphonie	6 000,00
28188	Article	Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 000,00
041	Chapitre	Opérations d'ordre budgétaires patrimoniales	2 834 000,00
1328.	Article	Autres Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables MO	80 000,00
20311.	Article	Frais d'études transféré M.O.	2 754 000,00
13	Chapitre	Subventions d'investissement reçues	14 931 094,00
1312	Article	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Régions	20 000,00
13172	Article	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - FEDER	4 000,00
1321	Article	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat et établissements nation	2 472 000,00
1322	Article	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions	10 400 094,00
1323	Article	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements	2 000 000,00
13278	Article	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres fonds européens	35 000,00
16	Chapitre	Emprunts et dettes assimilées	21 007 636,00
1641	Article	Emprunts en euro	15 007 636,00
16449	Article	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	6 000 000,00
4582	Chapitre	Opérations sous mandat (recettes)	180 000,00
45822015	Article	Délégation maîtrise d'ouvrage	180 000,00
Total			39 652 810,00

Equilibre du budget : BP 2020

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal H.S.N.	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
	041	Opérations d'ordre budgétaires patrimoniales	2 834 000,00	0,00	2 834 000,00
		Dépenses d'ordre	2 834 000,00	0,00	2 834 000,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	6 890 000,00	0,00	6 890 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	1 749 000,00	0,00	1 749 000,00
	204	Subventions d'équipement versées	49 750,00	0,00	49 750,00
	21	Immobilisations corporelles	29 200,00	0,00	29 200,00
	23	Immobilisations en cours	27 920 860,00	0,00	27 920 860,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	4581	Opérations sous mandat (dépenses)	180 000,00	0,00	180 000,00
		Dépenses réelles	36 818 810,00	0,00	36 818 810,00
Total Dépenses d'investissement			39 652 810,00	0,00	39 652 810,00
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	611 340,00	0,00	611 340,00
	040	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	88 740,00	0,00	88 740,00
	041	Opérations d'ordre budgétaires patrimoniales	2 834 000,00	0,00	2 834 000,00
		Recettes d'ordre	3 534 080,00	0,00	3 534 080,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement reçues	14 931 094,00	0,00	14 931 094,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	21 007 636,00	0,00	21 007 636,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	4581	Opérations sous mandat (dépenses)	0,00	0,00	0,00
	4582	Opérations sous mandat (recettes)	180 000,00	0,00	180 000,00
	Recettes réelles	36 118 730,00	0,00	36 118 730,00	
Total Recettes d'investissement			39 652 810,00	0,00	39 652 810,00

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal H.S.N.	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	611 340,00	0,00	611 340,00
	042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	88 740,00	0,00	88 740,00
		Dépenses d'ordre	700 080,00	0,00	700 080,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	292 300,00	1 956 000,00	2 248 300,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	750 000,00	50 000,00	800 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	865 120,00	10,00	865 130,00
	66	Charges financières	280 000,00	0,00	280 000,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
		Dépenses réelles	2 187 420,00	2 006 010,00	4 193 430,00
Total Dépenses de fonctionnement			2 887 500,00	2 006 010,00	4 893 510,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	411 000,00	1 141 000,00	1 552 000,00
	74	Dotations, subventions et participations	2 470 000,00	0,00	2 470 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	6 500,00	0,00	6 500,00
	77	Produits exceptionnels	0,00	865 010,00	865 010,00
	013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	2 887 500,00	2 006 010,00	4 893 510,00	
Total Recettes de fonctionnement			2 887 500,00	2 006 010,00	4 893 510,00

	Budget principal H.S.N.	Budget annexe HSN	Total
Recettes de Gestion (A)	2 887 500	2 006 010	4 893 510
Dépenses de Gestion (B)	1 907 420	2 006 010	3 913 430
Epargne de gestion C = A - B	980 080	0	980 080
Charges financières	280 000	0	280 000
Produits financiers	0	0	0
Charges financières nettes (D)	280 000	0	280 000
Epargne brute E = C - D	700 080	0	700 080
Amortissement de la Dette (F)	890 000	0	890 000
Epargne nette G = E - F	-189 920	0	-189 920
Dépenses d'investissement	35 928 810	0	35 928 810
Financement de l'investissement	2%	0%	2%
Solde m/s ordre fonctionnement	88 740	0	88 740
Résultat comptable	611 340	0	611 340

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-02-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-02-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-20-03 du 12 février 2020 portant adoption du Budget primitif 2020 du Budget Annexe

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 25 membres titulaires + 1 suppléants

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGREMAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolais
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu les articles L 5722-1 à L 5722-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et notamment son article 5 et 10 ;
- Vu la délibération CS2017-05-22-02 du Comité Syndical portant création de la Régie sans personnalité morale mais avec autonomie financière ;
- Vu la délibération CS2017-05-22-03 du Comité Syndical portant approbation de la Création du Budget annexe de la Régie et des dispositions comptables ;
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre 2019 lors du Comité Syndical ;
- Vu l'avis du Conseil d'Exploitation en séance du 20 janvier 2020,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 28 membres présents,

CONSIDERANT que le Débat d'orientation Budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre 2019 n'a soulevé aucune remarque de la part des membres du Comité syndical Haute-Saône numérique,

CONSIDERANT l'exposé détaillé fait en séance et joint en Annexe 1,

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 26 présents + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2020 de la Régie d'exploitation présenté par nature et par chapitre, et voté au niveau du chapitre.

Le budget 2020, établi hors taxe, est à l'équilibre et s'élève à **2 006 010 euros**, inscrit en totalité en section d'exploitation, selon le détail figurant dans les annexes 1 à 3 :

- **DE CHARGER** le Président de son exécution.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire : 14/02/2020
- réception en Préfecture le.....
- affichage le..... 17/02/2020
- publication le

Présentation détaillée du Budget Exposé fait en séance

L'année 2020 représente une année charnière pour le budget annexe du Syndicat et la Régie créée en 2017.

En effet, les premières prises FttH seront commercialisées en fonction de l'avancement des livraisons des zones arrière de point de mutualisation (ZAPM). Aussi, la mise en service et en exploitation technique et commerciale de l'ensemble de l'infrastructure des NRO demande un effort financier important pour cette première année d'exploitation. A contrario, la performance commerciale du FttH devrait être modérée comme cela est le cas partout en France dans les autres RIP et également en zone AMII, du fait du temps nécessaire à la commercialisation ainsi qu'à la pénétration du marché. De ce fait, les recettes commerciales en découlant seront également modérées.

En outre, il est à noter que l'avis d'appel à concurrence pour la mise en place de la Délégation de Service Public a été lancé, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021. Le futur délégataire aura notamment en charge l'entretien, la commercialisation et la maintenance de l'ensemble du réseau actuellement géré dans le cadre du budget annexe.

Ainsi, l'année 2020 est une phase transitoire entre 2 modes d'exploitation et de maintenance des réseaux, à savoir le passage d'un mode de gestion en régie vers un mode de gestion via une délégation de service public.

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME MOUVEMENTS RÉELS

I – Dépenses d'exploitation

Programme Administration Générale

Moyens généraux- Chapitre 011

Dans le cadre de la convention de mise à disposition, signée entre le Département et Haute-Saône Numérique, le Syndicat verse au Département une redevance annuelle correspondant à la location des locaux (bureaux et local du POP), la mise à disposition des personnels et des biens matériels.

Des véhicules de service sont également mis à disposition du Syndicat dans le cadre d'une convention avec l'Unité Technique Spécialisée.

Les locaux de la Régie, les véhicules utilisés étant identiques à ceux du Syndicat, une partie des redevances de location doit être reversée par le Budget annexe au Budget principal.

Les quotités appliquées lors des années précédentes sont reconduites en 2020, soit :

- Pour les locaux et matériels des bureaux du Syndicat, sis au 25 rue de la Préfecture, ainsi que pour les véhicules de service, un pourcentage de 15 % du montant de la redevance sera reversé au Budget principal, estimé à 11 000 €,

D'autre part, il convient d'inscrire les crédits pour assurer l'ensemble des équipements mis en exploitation (pylônes, armoires...), une somme de 25 000 € dans le cadre du nouveau contrat d'assurance dommage aux biens contracté avec la société AXA pour l'année 2020.

Soit un total de 36 000 €.

Ressources Humaines- Chapitre 012

Une quotité du temps de travail de certains agents est également affectée au fonctionnement de la Régie, et donnera lieu à remboursement du budget annexe au budget principal.

Les agents concernés sont les suivants :

- 20 % du temps de travail du Directeur du Syndicat
- 20 % du temps de travail du Directeur Technique
- 20 % du temps de travail du Directeur Administratif et Financier

Pour 2020 le montant des charges est évalué à 50 000 €.

Soit un total de 50 000 €.

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-03-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Programme Régularisations comptables – Chapitre 65

Le Budget annexe est assujéti à la TVA au même titre que le budget principal, donc soumis aux déclarations de TVA mensuelles (pour conserver le même rythme de déclaration que le Budget principal).

A ce titre il convient d'inscrire au budget un montant pour régulariser le montant de TVA au centime près en fin d'année.

Une somme de 10 € est donc inscrite en dépense au chapitre 6588.

Soit un total de 10 €.

Programme Exploitation des Réseaux – Chapitre 011

Opération Exploitation du POP

Le Point de Présence Opérateur est mis à disposition du Budget annexe.

Afin de garantir la maintenance des équipements, il est nécessaire de prévoir des crédits pour régler les différents contrats de maintenance, notamment électriques, incendie, équipements, représentant un montant évalué à 34 000 €.

Pour les frais d'exploitation de la salle, un montant de 6 000 € a été budgété.

Comme indiqué ci-dessus, les locaux du POP sont mis à disposition par le Département au Syndicat. D'autre part, afin d'assurer la continuité du réseau entre Besançon d'une part et Montbéliard d'autre part, il a été nécessaire de contractualiser avec Néoclyde (côté Besançon), Numérica et Céleste (côté Montbéliard) pour louer des équipements au sein de leurs infrastructures.

Une somme de 40 000 € est ainsi budgétée pour la location d'infrastructures d'hébergement et fourreaux dans le cadre de la location IBLO.

Soit un total de 80 000 €.

Opération Exploitation des Réseaux de Fibre optique

Pour rappel, le marché de maintenance, d'exploitation et de commercialisation a été attribué à la Société Axione (filiale de Bouygues Energies et Services).

En 2020, les premières prises FttH vont être commercialisées. Un avenant à ce marché a été signé en novembre 2019 afin d'ajuster le niveau des prestations attendues notamment, en matière de déclarations et de consultations préalables à la commercialisation (consultations par lots, gestion des process Inter'Opérateurs) et en matière de services activés à destination des opérateurs (FAI). Le catalogue de services sera mis à jour en conséquence.

A noter ainsi, que les dépenses de Maintenance et Exploitation du réseau de desserte – FttH-FttE ont été approchées en prenant l'hypothèse de 16 000 prises FttH mises en exploitation effective chez Axione.

En outre, les Coûts Maintenance et Exploitation du réseau de collecte transport NRA-PRM-NRO ont été évaluées en tenant compte de la redevance versée par le Budget annexe au Budget principal dans le cadre de la mise à disposition des réseaux commercialisés ainsi que des locations des fibres utilisées par le Syndicat pour desservir ses équipements et réseaux (IBLO ...). Les réparations des réseaux endommagés ainsi que l'énergie pour les NRO sont également imputées sur cette tranche.

De plus, HSN a contractualisé pour utiliser les réseaux de la Région pour relier, via un service activé opérateur, le PoP de Vesoul relié à Paris (GIX Téléhouse2) pour permettre aux opérateurs de venir sur le réseau FttH.

Ce sont 2 liens différents que le Syndicat souhaite utiliser, sécurisant ainsi le réseau.

Le coût de frais d'accès au réseau est de 3 000 € par lien. L'abonnement mensuel est d'un montant de 1000 € par lien pour un service de 10 Gb/s. La bande passante souscrite est donc de 2x10 Gb/s pour relier le PoP de Vesoul à Paris via 2 liens différents.

Il a été décidé de distinguer au sein de cette opération les coûts d'exploitation selon les technologies utilisées de la manière suivante :

- **Coût Exploitation du réseau de desserte – FttH-FttE**
Pour les dépenses de maintenance et d'exploitation issues de la desserte en technologie FttH des usagers.
Affectation d'un montant de 560 000 €
- **Coûts Exploitation du réseau de collecte transport NRA-PRM-NRO**
Pour les dépenses de maintenance et d'exploitation des réseaux de collecte FttH et NRO.
Affectation d'un montant de 740 000 €
- **Coût Exploitation du réseau de collecte –FttO-ZA**
Pour les dépenses de maintenance et d'exploitation des réseaux de collecte destinées aux Entreprises et Zones d'Activités.
Affectation d'un montant de 190 000 €
- **Coût OPEX (dépenses d'exploitation de l'anglais operational expenditure) activation**
Pour les dépenses relatives aux coûts d'activation des réseaux
Affectation d'un montant de 90 000 €

- **Coût maintenance réseaux câblés**
Pour les dépenses relatives aux coûts de maintenance des réseaux câblés
SOTEDIS-VIDEO 70 acquis par le Syndicat
- | | |
|-----------------------------|----------|
| Affectation d'un montant de | 25 000 € |
|-----------------------------|----------|

Soit un total de 1 580 000 €.

Opération Infrastructures mobiles

Les pylônes de téléphonie mobile construits par le Département et transférés à Haute-Saône Numérique sont mis à disposition de la Régie et induisent donc des dépenses de maintenance et d'entretien, évaluées à 10 000 €.

Soit un total de 10 000 €.

Opération Exploitation des Points de Raccordement Mutualisés

La totalité des Points de Raccordement Mutualisés implantés sur le Département sont en service.

Des crédits sont donc nécessaires pour en assurer la maintenance et l'exploitation à hauteur de 25 000 €, et un montant de 200 000 € est ciblé pour les dépenses d'énergie et électricité de ces sites.

Soit un montant total de 225 000 €.

Pour la section d'exploitation, les dépenses s'élèveront à 2 006 010 €

II – Recettes d'exploitation

Programme Recettes d'exploitation- Chapitre 706

Globalement, les recettes attendues sont de deux natures : les recettes présentant un degré de certitude élevé et les recettes dont l'estimation se base sur des hypothèses plausibles mais qui seront à affiner au cours de l'exécution des marchés de travaux et du marché d'exploitation.

Ainsi, les recettes présentant le meilleur degré de certitude correspondent :

- à la location des équipements de montée en débit (MeD),
- aux redevances de mise à disposition de pylônes aux opérateurs,
- aux redevances de location des infrastructures du POP.

Les autres recettes correspondent :

- à la location de fibres optiques à des opérateurs utilisant le réseau d'initiative publique pour apporter leur offre de services à des entreprises ou des services publics FttO, ZA...),
- aux premières ventes de prises FttH.

A souligner que :

- Pour les recettes d'exploitation FttO et ZA, il a été tenu compte des IRUs (Indefeasible Rights of Use) devant être souscrits par la Région dans le cadre du déploiement de son réseau RCube sur le département de la Haute-Saône et qui sont de l'ordre de 150 000€ ;
- Pour les recettes des Prises FttH, il a été considéré une performance commerciale de 10% de prises effectivement « allumées » et donc, vendues à des opérateurs de détails.

L'ensemble des recettes de commercialisation et d'exploitation sont regroupées au sein d'un même programme.

Elles sont évaluées selon le détail ci-dessous :

➤ Recettes d'exploitation FttO et ZA :	301 000 €
➤ Redevances pylônes de téléphonie mobile	20 000 €
➤ Recettes d'exploitation armoires de MeD	265 000 €
➤ Redevance location infrastructure POP	65 000 €
➤ Recette des Prises FttH	490 000 €
➤ Soit un montant total de recettes de	1 141 000 €

Programme Subvention d'Equilibre -Chapitre 774

Au vu de ces prévisions et compte-tenu de la délibération du Comité syndical lors de la création de la Régie autorisant à titre exceptionnel, le versement d'une subvention d'équilibre, après constatation du déficit du Budget annexe, il est donc prévu au budget d'inscrire une subvention d'équilibre du Budget principal d'un montant de 865 010 €.

Soit un montant total de recettes de 865 010 €

Pour la section d'exploitation, les recettes s'élèveront à 2 006 010 €

PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME MOUVEMENTS RÉELS

I – Programme ADMINISTRATION GENERALE

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Dépenses
Section Exploitation		
<u>Opération Moyens Généraux</u>		
- Redevance MaD locaux et moyens du Budget Principal vers le Budget annexe	011	11 000,00 €
- Assurance Dommange aux biens	011	25 000,00 €
<u>Opération Ressources Humaines</u>		
- Redevance personnel MaD du Budget Principal vers le Budget annexe	012	50 000,00 €
	Total	86 000,00 €

II – Programme REGULARISATION COMPTABLE

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Dépenses
Section Exploitation		
<u>Opération Régularisation comptable</u>		
	65	10 €
	Total	10 €

III – Programme MAINTENANCE EXPLOITATION COMMERCIALISATION RESEAUX HSN

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
Section Exploitation		
<u>Opération Exploitation des réseaux fibres optiques</u>		
<u>Coût exploitation du réseau de desserte - FttH</u>		
Entretien du réseau total	011	510 000,00 €
Location des fourreaux FT IBLO	011	50 000,00 €
<u>Coûts Exploitation du réseau de collecte transport NRA-PRM-NRO</u>		
Location RIP 1 ^{ère} génération	011	350 000,00 €
Location des fourreaux FT IBLO	011	357 500,00 €
Entretien du réseau total	011	20 000,00 €
Energie – Electricité	011	10 000,00 €
Frais exploitation du réseau optique	011	2 500,00 €
<u>Coût exploitation du réseau de collecte –FttO-ZA</u>		
Entretien du réseau total	011	175 000,00 €
Energie – Electricité Zones d'Activités	011	5 000,00 €
Location des fourreaux FT IBLO	011	10 000,00 €
<u>Opex activation</u>		
Coût d'activation du réseau	011	90 000,00 €
<u>Opération Exploitation infrastructures mobiles</u>		
Frais de maintenance	011	9 000,00 €
Location pylônes	011	1 000,00 €
<u>Opération Exploitation PRM</u>		
Frais de maintenance	011	20 000,00 €
Frais d'exploitation PRM	011	5 000,00 €
Energie – Electricité	011	200 000,00 €
<u>Opération Exploitation Réseaux câblés</u>		
Frais de maintenance	011	5 000,00 €
Frais d'exploitation	011	5 000,00 €
Energie – Electricité	011	10 000,00 €
Entretien du réseau	011	5 000,00 €
<u>Opération Exploitation POP</u>		
Frais de maintenance	011	34 000,00 €
Frais d'exploitation POP	011	6 000,00 €
Location infrastructures hébergement	011	37 000,00 €
Location fourreaux FT IBLO	011	3 000,00 €
	Total	1 920 000,00 €

IV – Programme RECETTES DE COMMERCIALISATION INFRASTRUCTURES HSN

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Recettes
Section Exploitation		
<u>Opération Recettes d'exploitation infrastructures HSN</u>		
Recettes exploitation FttO-ZA	070	301 000,00 €
Recettes exploitation FttH	070	490 000,00 €
Recettes exploitation MeD	070	265 000,00 €
Redevance location infrastructures POP	070	65 000,00 €
Redevance location infrastructures Téléphonie mobile	070	20 000,00 €
	Total	1 141 000,00 €

V – Programmé SUBVENTION D'EQUILIBRE

Crédits gérés hors AP/CP	Imputation	CP 2020
		Recettes
Section Exploitation		
<u>Opération Subventions d'Équilibre</u>		
	774	865 010 €
	Total	865 010 €

Equilibre du budget : BP 2020

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles		Dépenses réelles	0,00	0,00
Total Dépenses d'investissement			0,00	0,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles		Recettes réelles	0,00	0,00
Total Recettes d'investissement			0,00	0,00

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget annexe HSN	Total
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre	0,00	0,00
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	1 956 000,00	1 956 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	50 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00
Dépenses réelles			2 006 010,00	2 006 010,00
Total Dépenses de fonctionnement			2 006 010,00	2 006 010,00
Recettes d'ordre		Recettes d'ordre	0,00	0,00
Recettes réelles	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	1 141 000,00	1 141 000,00
	77	Produits exceptionnels	865 010,00	865 010,00
	Recettes réelles		2 006 010,00	2 006 010,00
Total Recettes de fonctionnement			2 006 010,00	2 006 010,00

	Budget annexe HSN	Total
Recettes de Gestion (A)	2 006 010	2 006 010
Dépenses de Gestion (B)	2 006 010	2 006 010
Epargne de gestion C = A - B	0	0
Charges financières	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières nettes (D)	0	0
Epargne brute E = C - D	0	0
Amortissement de la Dette (F)	0	0
Epargne nette G = E - F	0	0
Dépenses d'investissement	0	0
Financement de l'investissement	0%	0%
Solde mvts ordre fonctionnement	0	0
Résultat comptable	0	0

BUDGET ANNEXE HSN -BUDGET PRIMITIF 2020
Présentation synthétique

SECTION EXPLOITATION

	BP Budget annexe		BP Budget annexe
TOTAL DEPENSES SECTION EXPLOITATION	2 006 010	TOTAL RECETTES SECTION EXPLOITATION	2 006 010
<i>Charges à caractère général (chapitre 1)</i>	1956 000,00	<i>Redevance commercialisation du réseau</i>	1 141 000,00
Location meublé +Redevance d'usage	8 000,00	Redevances location infrastructures POP	65 000,00
Assurance dommages construction	25 000,00	Redevances FttH	490 000,00
Location mobilière véhicules service	3 000,00	Redevances MeD	265 000,00
Activation du réseau	90 000,00	Redevances location pylône téléphonie mobile	20 000,00
Location fourreaux FT IBLO	420 500,00	Redevances FttO-ZA	301 000,00
Location RIP 1ère génération	350 000,00		
Entretien du réseau total	710 000,00	<i>Subvention d'Equilibre versée du Budget Principal au Budget annexe</i>	865 010,00
Location infrastructures hébergement	37 000,00	Subvention d'Equilibre	865 010,00
Frais maintenance	68 000,00		
Location pylônes	1 000,00		
Frais d'exploitation	18 500,00		
Energie Electricité	225 000,00		
<i>Charges de Personnel et frais assimilés (chapitre 12)</i>	50 000,00		
Remboursement au Budget principal personnel MAD	50 000,00		
<i>Régularisations comptables (chapitre 65)</i>	10,00		
Régularisations écritures TVA	10,00		

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-03-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-12-04 du 12 février 2020 portant approbation du renouvellement de la convention de transmission de fichiers informatiques dans le cadre du développement des SIG sur le territoire haut-saônois

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 25 membres titulaires + 1 suppléants

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGREMONT Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolais
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaisien
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts de Val de Saône
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200212-CS2020-02-12-04- DE Du Val de Saône Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,
- Vu la convention signée entre le Conseil général et l'IGN relative à la diffusion des données de Référentiel à Grande Echelle RGE autorisé par la Commission Permanente en date du 16 mai 2011,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 26 membres présents,

CONSIDERANT la convention précédemment signée arrivait à son terme au 31 décembre 2019,

CONSIDERANT l'exposé ci-dessous :

Les systèmes d'informations géographiques (S.I.G.) sont des outils de développement des territoires, permettant notamment aux pouvoirs publics d'agir tant en matière économique, urbanistique que sociale. Le Département de la Haute-Saône s'est engagé à favoriser l'accès aux données informatiques utiles au développement des S.I.G., telles que les données topographiques, orthophotographiques et foncières (plans cadastraux, fichiers fonciers issus de la D.G.F.P.).

Ainsi, la présente convention vise à préciser les engagements de l'une et l'autre des parties dans le cadre de cet objectif de développement des S.I.G.

OBJET

La présente convention a pour objectif de permettre une diffusion des fichiers nécessaires au développement des systèmes d'informations géographiques sur le territoire haut-saônois.

Les fichiers concernés par cette convention figurent dans les annexes ci-après, lesquelles explicitent les modalités de transmission propres à chacun de ces fichiers.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de deux mois transmis par lettre recommandée avec accusé de réception.

TRANSMISSION A TITRE ONEREUX

La présente convention est conclue à titre onéreux, et ce, en contrepartie des frais de gestion liés à son exécution. Ainsi, le bénéficiaire s'engage à procéder au règlement de sa contribution annuelle forfaitaire fixée à 350 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour toute année incomplète, un prorata-temporis sera effectué pour le versement de cette contribution. À cette fin, un titre de recette sera émis par le Département à destination du bénéficiaire.

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 26 présents + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

- **DE VALIDER** le renouvellement de la convention de transmission des fichiers informatiques MAJIC dans le cadre du développement des SIG entre le Département et Haute-Saône Numérique,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,


Yves KRATTINGER

Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le... 14/02/2020
- affichage le... 17/02/2020
- publication le

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-04-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-12-05 du 12 février 2020 portant approbation de la cadence d'amortissement des « autres immobilisations incorporelles »

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 25 membres titulaires + 1 suppléants

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGREMEND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANCHE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolois
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200212-CS2020-02-12-05- DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
--

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu le code général des collectivités,
- Vu le décret 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2 du CGCT portant obligation pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 3500 habitants, ainsi que les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, d'amortir les biens renouvelables,
- Vu l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,
- Vu les délibérations CS2014-07-04-09, CS2014-02-19-03 et CS2018-09-27-05 fixant les cadences d'amortissement des biens renouvelables du Syndicats,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 26 membres présents,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS :

Le Syndicat a entrepris la vectorisation du cadastre afin de finaliser la vectorisation du plan cadastral du département de la Haute-Saône, opération débutée fin 2018.

Après consultation de la paierie départementale, il a été décidé d'imputer les dépenses afférentes à ce projet sur le chapitre 208 – Autres immobilisations incorporelles.

A ce titre, il est donc nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement de ce type d'élément.

Il est proposé de fixer à 5 ans la durée d'amortissement de ce type d'élément qui viendra compléter les délibérations CS2014-07-04-09 - CS2014-02-19-03 et CS2018-09-27-05 fixant les cadences d'amortissement pour les autres biens.

DECIDE APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 26 présents + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **D'APPROUVER** la cadence d'amortissement fixée à 5 ans pour les autres immobilisations incorporelles (chapitre 208), selon la méthode linéaire, le début de l'annuité d'amortissement débutant le 1^{er} janvier suivant la date de versement.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le... 14/02/2020
- affichage le... 17/02/2020
- publication le

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-05-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-12-06 du 12 février 2020 portant renouvellement de la ligne d'avance de trésorerie du Budget Principal vers le Budget Annexe

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 25 membres titulaires + 1 suppléants

Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGRELAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolois
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnais
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200212-CS2020-02-12-06- DE Du Val de Saône Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération CS2017-05-22-03 portant création du Budget annexe et détaillant les dispositions comptables applicables à ce budget ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 26 membres présents,

CONSIDERANT que par délibérations CS2018-06-27-11, le Comité syndical a délibéré pour instituer une ligne d'avance de trésorerie d'un montant maximum de 700 000 € du Budget principal vers le Budget annexe, fixée pour 1 an, renouvelable 1 fois,

CONSIDERANT que à ce jour, 400 000 € ont été avancés du Budget Principal au Budget annexe, le dernier virement ayant eu lieu le 16 février 2018.

CONSIDERANT que cette ligne de trésorerie était fixée pour 1 an, renouvelable 1 fois. Elle arrive donc à échéance le 16 février 2020.

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 26 + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **MAINTENIR** la ligne d'avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe de la Régie à un montant maximum de 700 000 € pour une durée de 1 an, **renouvelable 1 fois**,
- **AUTORISER le Président** à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :

- réception en Préfecture le.....14/02/2020.....
- affichage le.....17/02/2020.....
- publication le

Accusé de réception en préfecture
070-200044527-20200212-CS2020-02-12-06-
DE
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**Délibération du Comité syndical n° CS2020-02-12-07 du 12 février 2020
portant approbation de l'avenant 2 à la convention de mise à disposition
des véhicules de l'UTS au Syndicat**

Par suite d'une convocation en date du 30 janvier 2020, l'an deux mille vingt, le douze février, à seize heures trente minutes, le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE s'est réuni à l'Hôtel du Département, Espace Cassin, sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER.

Nombre de membres en exercice : 38.

Etaient présents : 25 membres titulaires + 1 suppléants

✓ Pour le Collège Communautés de Communes :

BAGUE Jacky	Communauté de Communes des Combes
BOYER Christian	Communauté de Communes du Pays de Villersexel
CHAVECA Joseph	Communauté de Communes du Val de Gray
DEGRELAND Bruno	Communauté de Communes des 4 Rivières
DEMANGE René	Communauté de Communes des 1000 Etangs
GIRARD Serge	Communauté de Communes du Pays Riolais
MADIOT Eric	Communauté de Communes Terres de Saône
MULTON Alexandre	Communauté de Communes Savoir-Faire
NARDIN Jean-François	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
RICHARD Bernard	Communauté de Communes du Pays de Lure
TRAMESEL Jean-Claude	Communauté de Communes de la Haute-Comté
VILTET Didier	Communauté de Communes de Rahin et Chérimont

Pour le Collège Département :

BATHELOT Nadine	
BLINETTE Alain	
BONNARD Corinne	
COUTHERUT Sylvie	
DESPOULAIN Pierre	
FLEUROT Sabrina	
FRIQUET Carmen	
GAY Jean-Claude	
KRATTINGER Yves	
MORLOT Robert	
PULICANI Hervé	
RIGOLOT Christelle	Suppléante de JUIF Raoul
RIETMANN Olivier	
SEGUIN Laurent	

Absents ayant donné procuration :

ARNOULD Isabelle	Collège Département – donne pouvoir à MORLOT Robert
BURGHARD Frédéric	Collège Département – donne pouvoir à RIETMANN Olivier
BURKHALTER Fernand	Collège Département – donne pouvoir à DESPOULAIN Pierre
RICHARDOT Fabienne	Collège Département – donne pouvoir à BLINETTE Alain
TOULOT Serge	Collège Département - donne pouvoir à BATHELOT Nadine
RENEVIER Michel	Communauté de Communes des Monts de Gy
DELBOS Michel	Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Absents excusés :

EPLÉ Hervé	Communauté de Communes du Triangle Vert
HUA Didier	Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
MIGNEROT Vincent	Communauté de Communes Val Marnaysien
RACLOT Loïc	Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
SOMBSTHAY Jean-Jacques	Suppléant de PELLETERET Gérard

Accusé de réception en préfecture 070-200044527-20200212-CS2020-02-12-07- DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
--

Le Comité syndical HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

- Vu** les articles L 5721-1\L 5721-7 et L 5722-1 à L 5722-8 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral PREF-D2-1-2013 n° 2035 du 30 décembre 2013 portant création du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique,
- Vu** la délibération CS2017-12-14-12 portant approbation de la convention de mise à disposition de véhicules de l'Unité technique spécialisée,

CONSIDERANT que le quorum est atteint avec 26 membres présents,

CONSIDERANT l'exposé ci-dessous :

Une convention entre l'U.T.S. et le SYNDICAT MIXTE HAUTE-SAONE NUMERIQUE a été signée le 15 décembre 2017 pour la location de 3 véhicules de liaison à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il convient de procéder à un échange de l'un des véhicules ainsi qu'à l'affectation supplémentaire d'un véhicule utilitaire.

Descriptif des véhicules

La mise à disposition porte sur :

- Un véhicule Peugeot 208 de catégorie A11
- Un véhicule Peugeot 308 de catégorie A17
- Un véhicule Peugeot RIFTER de catégorie A16
- Un véhicule Citroën C4 de catégorie A17. A compter du 1^{er} janvier 2020, le véhicule C4 est remplacé par un véhicule Peugeot 207 de catégorie A11.

Barème applicable au 1^{er} janvier 2020 :

La mise à disposition de ces véhicules de liaison, par l'U.T.S., au SYNDICAT MIXTE HAUTE-SAONE

NUMERIQUE fera l'objet d'une facturation trimestrielle selon les termes suivants :

CATEGORIE A11

- terme fixe : 100,00 € / mois
- terme kilométrique : 0,15 € / kms

CATEGORIE A16

- terme fixe : 110,00 € / mois
- terme kilométrique : 0,15 € / kms

CATEGORIE A17

- terme fixe : 210,00 € / mois
- terme kilométrique : 0,13 € / kms

L'U.T.S. n'étant pas assujettie à la T.V.A., les présents montants sont donc à consigner à l'U.T.S.

Accusé de réception en préfecture 076-20-09445-2020-0212-CS2020-02-12-07- DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
--

Le barème est actualisable au vu d'un nouveau barème adopté par l'Assemblée délibérante du Conseil départemental ou de sa commission permanente.

Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables.

DECIDE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, A L'UNANIMITE, selon le détail ci-après

Nombre d'inscrits : 38
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 26 présents + 7 pouvoirs
Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Bulletins blancs : 0

- **D'APPROUVER** l'avenant 2 à la convention de location des véhicules,

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à VESOUL, le 12 février 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat mixte
HAUTE-SAONE NUMERIQUE,

Yves KRATTINGER



Acte certifié exécutoire :
- réception en Préfecture le... 14/02/2020
- affichage le... 17/02/2020
- publication le.....